



# Fédération générale des retraités De la Fonction Publique

Section du Morbihan

Maison de l'éducation, 2, rue du Général Dubail 56100 LORIENT

Chargé de la publication : Robert LE FANIC

Adresse mél : [fgr56@orange.fr](mailto:fgr56@orange.fr) Année 2023 Numéro 39

## Sommaire

### -EDITO

La retraite avant l'arthrite...  
pages 1 et 2

Laïcité toujours page 2

Non à la démolition de la sécu  
pages 2 et 5

Assemblée générale page 3

Comptes 2022 page 4

Le retraité et son pouvoir  
d'achat page 5

CDCA pages 5 et 6

Retraites : un hold-up  
programmé page 6

### **Une date à retenir**

#### **Assemblée Générale**

Au centre océanique de  
Kerguelen

**Le mardi 14 mars  
À 9h30**

(accueil à partir de 9h)

### **Les responsables de la section du Morbihan**

**Bureau départemental : Secrétaire**

: Robert LE FANIC, **Secrétaires**

**adjoints** : Jean-Luc Corlay Jean  
Claude POULIQUEN

**Trésorière** : Nicole LE  
GROUMELLEC **Trésorier**

**adjoint** : Gabriel FOI,

Autres membres : Michel  
DUGOR, Michèle DUPUY, Irma  
GLAZ, Lysiane GREGORI, Patrick  
LE GARREC, Jacques BRILLET,  
Roger JACOB.

**Commission de contrôle**

**financier** : Lina GASQUE, Jean-  
Yves LE GARREC, Didier  
CHOCHARD,

**Commission Exécutive**

**Départementale** : Voir en page 3.



EDITO par Bob  
LE FANIC

La retraite avant  
l'arthrite...

Ainsi donc des centaines de milliers de français sont descendus dans la rue dès le 19 janvier, première étape d'une mobilisation, pour dire leur opposition au projet de réforme des retraites. L'allongement de deux années supplémentaires pour ouvrir le droit à la retraite ne passe pas. Aux côtés des huit organisations syndicales représentatives des actifs, la FGR-FP était pleinement engagée, et fortement présente dans les cortèges de manifestants. Ce n'est pas seulement leur propre situation qu'il s'agissait de plaider pour les retraité(e)s, mais bien l'expression d'une solidarité en action vers les plus jeunes, persuadés que les droits gagnés dans les luttes doivent vivre pour toutes les générations.

D'autres choix sont possibles. Mais le libéralisme et la course aux profits, la pression des holdings financières détentrices de la dette française, l'espoir vivace des spéculateurs de faire advenir dans notre pays un système de retraites par capitalisation et fonds de pension à l'anglo-saxonne, en lieu et place du système par répartition, en font saliver beaucoup.

Le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) démontre que rien n'est urgent dans cette affaire, contrairement aux propos alarmistes du gouvernement.

Des solutions existent pour garantir la pérennité des retraites par répartition : taxer les revenus financiers à hauteur de l'impôt sur le revenu, développer l'emploi pour tous, ce qui suppose un droit continu à la formation et à la qualification, pertinent quant à l'employabilité, notamment pour ceux qui atteignent 50 ans, augmenter les salaires et non les dividendes des actionnaires, aider massivement les jeunes pour accéder à l'emploi et au logement, réaliser l'égalité salariale.

Depuis plusieurs jours revient une musique lancinante : une partie de la solution serait de faire payer les retraités actuels. On connaît la chanson de Terra Nova et consorts : les retraités ont en moyenne un niveau de vie supérieur à celui des actifs car ils sont propriétaires de leur logement, ils ont un patrimoine supérieur, leurs enfants ont quitté le domicile familial etc. Ne sont jamais évoquées les réalités qui pourtant existent : solidarité vers les enfants, petits enfants, ascendants, engagement bénévole auprès de milliers d'associations, hausse des coûts pour une couverture santé, dépenses contraintes...

Et on oublie que les retraités ont déjà donné : CASA, CSG pour beaucoup d'entre eux, fiscalisation des majorations pour trois enfants et plus, abandon de la demi-part pour les parents isolés ...Après l'abandon de l'indexation des retraites sur les salaires, on nous parle aujourd'hui de « sous-indexer » les retraites par rapport à l'inflation !! Les retraités seront jusqu'au bout, à côté des actifs, pour faire vivre une belle invention La Sécu...

---

### Laïcité toujours

Aux lendemains de la commémoration de la disparition de S. Paty, assassiné devant son collègue (2020), la Laïcité et l'application de ses principes, sont toujours attaqués au prétexte de caractère culturel qui masque la volonté de contourner la loi du 15 Mars 2004.

L'augmentation des entorses observées concerne le port des tenues comme des « abayas » et des « quamis » vêtements portés dans les mosquées à l'occasion de fêtes religieuses musulmanes. Le CIPDR (comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation) a alerté dès Août sur cette dérive. ( Plus de 300 entorses recensées dans le seul mois de septembre 22). Or, ces élèves et leurs familles dénie toute dimension religieuse au port de ces tenues, qui est interdit. (cf article L141 – 5 -1 du code de

l'Éducation et article 2-2-9) qui stipulent que l'élève doit présenter une tenue adaptée au travail et à la vie en collectivité. Les bijoux et vêtements ostentatoires, d'ordre religieux ou se rattachant à un mouvement style gothique ou autre, ne sont pas permis. Les couvre-chefs, foulards, bandanas, casquettes, chapeaux sont à retirer avant d'entrer dans l'établissement.

Ces élèves exercent souvent des pressions, sur d'autres élèves, sorte de prosélytisme, ou de militantisme. Ces manifestations sont un refus de la Laïcité, principe constitutionnel fondamental, valeur de la République qui assure et garantit la Liberté de conscience et d'expression, et l'émancipation de l'individu.

C'est pourquoi la défense et la promotion de ces Principes doivent demeurer en permanence actifs et vigilants au sein de notre Société.

**Gaby FOI**

---

### Non à la démolition de la sécu

**Jean Paul JARNO**

Ce n'est pas nouveau, mais sous la macronie, cela prend de plus en plus d'ampleur : Depuis sa création à la Libération en 1945, sous la houlette du ministre Ambroise Croizat, en application du programme du Conseil National de la Résistance (CNR), notre système de protection Sociale, avec le droit à la santé et le droit à la retraite, n'a jamais cessé d'être attaqué par le grand patronat et les forces politiques libérales à son service.

Aujourd'hui notre système est gravement menacé :

**\*Avec une sérieuse remise en cause du droit à la retraite :**

- Recul de l'âge y donnant droit jusqu'à 64 ans (ou plus ?), progressivement pour mieux faire passer la pilule.
- Allongement de la durée de cotisation à 43 ans (ou plus ?) pour une retraite à taux plein.

-Ce qui ne manquera pas de provoquer la diminution du montant des pensions, quand on sait que, déjà à 60 ans la moitié des salariés n'est plus en activité !

- Pompage par l'Etat des Caisses de Retraites Complémentaires du privé (Agirc. Arrco). Tout ceci sous prétexte de graves déficits des caisses de retraite, alors que le Conseil d'Orientation des Retraites (COR), dans son dernier rapport, note que le régime des retraites est excédentaire en 2021 et 2022, puis sera légèrement déficitaire jusqu'en 2032, avec retour à l'équilibre ensuite. Il n'y a donc pas le feu !

**\*Avec un affaiblissement de la Sécurité Sociale** pour la prise en charge des soins médicaux, dû notamment aux exonérations de cotisations sociales des entreprises ( surtout les plus grosses) , comme par exemple avec le fameux CICE qui prive la Sécurité Sociale de 20 milliards d'€ par an.

En compensation, l'Etat macronien propose des Complémentaires-Santé, ouvertes aux assurances privées, financées moitié-moitié par les intéressés (ceux qui pourront payer) et par les entreprises et l'Etat (sauf pour les fonctionnaires retraités !). Et selon le sacro-saint principe libéral, ces Complémentaires seront mises en concurrence entre elles, et avec les Mutuelles déjà existantes qui risquent d'être mises à mal (MGEN)... Suite page 5



## FGR-FP SECTION DU MORBIHAN

### Assemblée générale départementale 2023

#### CONVOCAATION

Tous les adhérents de la FGR-FP du Morbihan, qu'il s'agisse de ceux qui paient leur cotisation directement à la section (adhérents directs) ou de ceux qui en font partie par l'intermédiaire de leur syndicat ou d'un groupement affilié, sont invités à participer à l'assemblée générale départementale qui se tiendra le **mardi 14 mars 2023, au centre océanique de Kerguelen.(Ecole de voile de Lorient Plage).**

Les retraités de la Fonction Publique non encore adhérents de notre association seront, bien entendu, les bienvenus.

#### Déroulement de la journée

Accueil à partir de 9h (café,...).

Début des travaux à 9h30, fin des travaux à 12h15.

#### Ordre du jour proposé :

-Rapport d'activité et rapport financier départemental, rapport de la commission de contrôle financier,

Examen des questions générales d'actualité : Retraites et retraités, Pouvoir d'achat, Protection sociale, Fonction Publique, Prise en charge de la perte d'autonomie, Laïcité. Suite de l'action du 19 janvier par Jacques Brillat secrétaire national FGR-FP.

Fonctionnement des instances départementales et régionales relatives aux personnes âgées et aux personnes handicapées : CDCA,

-Prise de parole des organisations du pôle représentées...

-Élections : -renouvellement du tiers sortant de la Commission exécutive

-renouvellement de la commission de contrôle financier.

**P 3**

**Commission exécutive départementale et commission de contrôle financier.**

*La commission de contrôle financier est renouvelable chaque année.*

*Les membres de la Commission Exécutive Départementale sont « renouvelables » par tiers, chaque année.*

*Les candidatures et d'éventuels désistements, à la commission de contrôle financier d'une part et à la commission exécutive départementale d'autre part, seront reçus par le secrétaire départemental par courrier et impérativement avant l'ouverture de l'assemblée générale.*

#### Commission Exécutive Départementale

**Suite à la crise sanitaire COVID, toutes les instances ont été prolongées sur décision de la Commission Exécutive nationale. Ci-dessous le tableau des renouvellements prochains :**

**à renouveler en 2023 :** Michel DUGOR, Michelle DUPUY, Gabriel FOI, Patrick LE GARREC, Anne SAPORITA, Michel PAUGAM,

**à renouveler en 2024 :** Irma GLAZ, Roger JACOB, Jeanne JAFFRE, Nicole LE GROUMELLEC, Jean-Claude POULIQUEN, Jean-Paul JARNO.

#### REPAS AMICAL :

Comme lors de chaque AG, un repas amical suivra les travaux de la matinée.

Le bulletin d'inscription ci-dessous est à compléter pour les participant(e)s à l'AG

à 1 ✂-----

#### BULLETIN D'INSCRIPTION (à découper suivant le pointillé).

A retourner à **FGR-FP**, 2, rue général Dubail, 56100 LORIENT, dès réception, et au plus tard pour le **10 mars**.

NOM ; ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

Tél : ..... Adresse électronique :

- Assistera/assisteront à l'assemblée générale : oui  non  (1) Nombre de personnes : .....
- Participera/participeront au repas amical : oui  non  (1) Nombre de personnes : .....
- Souhaite(nt) bénéficier d'un covoiturage : oui  non  (1) Nombre de personnes : .....  
Si oui, préciser à partir d'où ?

(1) Cocher la mention utile

# Compte de résultats 2022

<b>Total des charges</b> 1217,06€	<b>Total des produits</b> 1801,99€
<b>Résultat de l'exercice 2022 : +584,93€</b>	
<b>Situation de trésorerie au 31/12/2022 : 13485,40€</b>	

Commentaires : Le résultat positif de l'exercice 2022 s'explique par les conséquences de la crise sanitaire : réunions nationales par visio-conférences et non en présentiel, actions limitées par crainte des contagions (donc moins de tracts, moins de banderoles, moins de frais de déplacements).

D'autre part 2022 n'a pas connu d'appel national à la solidarité entres délégations (aider celles qui ont le moins de trésorerie), contrairement à certaines années antérieures.

Les bonnes choses ne sont pas éternelles:2023 est une année de congrès national pour la FGR-FP et la distance du lieu de congrès (DAX dans les landes début Avril) nous occasionnera quelques dépenses. Contrairement aux autres années nous auront trois délégué(e)s et non plus deux.

La vente du 3ème étage du siège national à Paris, devrait, par contre, permettre des compensations supérieures de la part du niveau national vers les délégations

**L'ensemble des données chiffrées sera remis à tous les participant(e)s à l'Assemblée générale du mardi 14 mars 2023.**

## Adhésions

## Cotisations

### Comment adhérer à la FGR-FP ?

Montant par  
adhésion directe

(incluant l'abonnement au « courrier du retraité »)

<b>Par voie syndicale :</b>	<b>Par adhésion directe :</b>	Pension	Cotisation
Si vous êtes adhérent(e) à un syndicat affilié à la FGR-FP, la cotisation est comprise dans votre cotisation syndicale, vous êtes automatiquement membre de la FGR-FP.	Complétez le bulletin ci dessous et joignez un chèque correspondant à votre cotisation à l'ordre de : <b>FGR-FP, section du Morbihan</b> , et adressez-le à la trésorière de la section <b>Nicole LE GROUMELEC FGR-FP</b>	<b>mensuelle brute</b>	<b>2023</b>
		Jusqu'à 1100€	19,40 €
		de 1101€ à 1270€	27,10 €
		de 1271€ à 1390€	32,20 €
		de 1391€ à 1610€	40,50 €
		de 1611€ à 1840€	45,00 €
		de 1841€ à 2080€	53,00 €
		de 2081€ à 2880€	59,80 €
		Au-delà de 2880€	70,10 €

✂-----

### Bulletin d'adhésion à la FGR-FP (année 2023)

M/Mme : .....Né(e) en .....

Adresse : .....

Administration d'origine : .....

Tél : ..... Adresse électronique : .....

déclare adhérer/réadhérer à la Fédération Générale des retraité de la Fonction Publique et joint un chèque de .....euros à l'ordre de la section du Morbihan de la FGR-FP.

Date :

Signature :

... Chacun-e aura la « liberté » de choisir la sienne, si il (elle) peut ! Quant à la cotisation des retraités, elle augmentera avec l'âge puisqu'ils auront besoin de plus de soins. Fini la solidarité !

Bref, on s'oriente vers une complexification du système pour mieux le démolir, afin de répondre aux vœux du MEDEF qui n'a jamais accepté de payer des cotisations sociales qu'il appelle des « charges », et qui ne sont autre, en fait, qu'une part des richesses créées par le travail de toutes et tous (et pas seulement celui des patrons) versée comme salaire différé (ou socialisé) au service du collectif.

**Nous ne sommes pas dupes** : l'objectif de nos gouvernants au service du grand capital est d'accaparer toujours plus de richesses à son profit, au détriment du monde du travail et de nos services, comme le montrent les inégalités qui ne cessent de se creuser dans notre société. Ainsi, alors que nos services publics se dégradent et que le pouvoir d'achat est en baisse pour le peuple, le revenu moyen des patrons du CAC 40 n'a jamais été si haut. Selon le rapport d'un cabinet conseil aux actionnaires, il a été en moyenne de 7,9 millions d'euros chacun en 2021. C'est-à-dire plus de 658 000 euros par mois ; ce qui correspond à 40 années de salaire d'un ouvrier payé au SMIC (toute une vie) ! Et c'est aux smicards que Macron demande des sacrifices. Indécent !

**Alors, disons stop !** Opposons-nous de toutes nos forces à cette entreprise de démolition. Exigeons un meilleur partage des richesses. Et agissons clairement pour le retour à un système de protection sociale unifié, financé par les cotisations sociales, permettant à chacune et chacun de vivre dignement de sa retraite à partir de 60 ans, et de pouvoir se soigner quel que soit sa situation ou son âge. Agissons pour retrouver les grands principes du C.N.R. qui proposait la création d' « *un plan complet de Sécurité Sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'Etat.* »

Ambroise Croizat, reviens !

---

### **Le retraité et son pouvoir d'achat.**

La revalorisation des retraites de base du régime général se fait à hauteur de 0,8% en ce mois de janvier. Cette augmentation fait suite à celle de 4% en septembre. Après une hausse des prix mesurée à 6,2% sur l'année 2022, on peut d'ores et déjà affirmer que le compte n'y sera pas pour le retraité. Question d'habitude ! Cette augmentation se situe au-dessous du niveau de l'inflation que connaît la France actuellement... D'après des esprits optimistes --menteurs, devrions-nous dire, ou alors nuls en arithmétique--, ce serait déjà la troisième revalorisation en un an, après celle observée en janvier 2022 de +1,1%, alors que cette dernière ne couvrait déjà pas l'inflation de l'année précédente. De qui se moque-t-on ? (Surtout, n'oublions pas de dire merci !)

Comme tous les Français, les retraités subissent depuis plusieurs mois une augmentation générale et durable des prix due à la pénurie de certains biens et matériaux engendrée par la récente crise sanitaire, et par l'actuelle guerre en Ukraine qui fait augmenter fortement les prix de l'énergie. Cette inflation à l'œuvre, la plus

forte depuis 1985, grève aussi le niveau de vie des retraités notamment parce que les montants de leurs pensions ne suivent pas cette hausse des prix ; et il faut ajouter à cela que l'écart avec les revenus des actifs demeure croissant. La paupérisation du retraité est "en marche"...

La règle posée par la Loi est celle de l'indexation des retraites sur l'inflation. Cela signifie que le montant des pensions évolue au même niveau que la hausse des prix constatée officiellement. Et cette augmentation des pensions parallèlement à la montée des prix a, dans le principe, pour but de maintenir le pouvoir d'achat des retraités. Mais, en pratique, et pour faire des économies, certains gouvernements ont rompu avec ce principe de hausse des retraites en même temps que la hausse des prix, et sont même allés jusqu'à l'ajout ou l'augmentation de retenues, générant ainsi une baisse drastique du pouvoir d'achat. En pratique donc, les pensions de retraite ont été gelées ou désindexées depuis quelques années et le pouvoir d'achat des retraités est à la traîne. Un coup de pouce serait le bienvenu !

**P. Le GARREC**

---

### **CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie)**

Cette instance, installée en 2017 dans tous les départements dont le 56, a remplacé le Comité Départemental (CD) des Retraités et Personnes Âgées (CODERPA) et le Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH). Le CDCA, présidé par Le Président du Conseil Départemental, siège

en formation plénière au moins deux fois par an avec les représentants des usagers, des institutions, des organismes professionnels et syndicaux ainsi que de personnes qualifiées mentionnées au décret (avec des mises en place de commissions spécialisées pour de nombreux domaines).

Le CDCA est compétent en matière de prévention de la perte d'autonomie, logement, habitat collectif, maintien à domicile, accessibilité, transport, accompagnement médico-social, scolarisation, intégration sociale et professionnelle, aides humaines ou techniques, accès au numérique et vie associative sportive et culturelle. **Le CDCA n'a que des avis consultatifs sur ces compétences.**

Dans le Morbihan, entre 2017 et 2022, il a végété (Covid, manque d'investissement, voire de mépris du CD en place,... et qui a abouti à la démission de Lysiane Grégori, hautement qualifiée dans ses missions et ses engagements au titre de la FGR). Les représentants syndicaux et associatifs siègent aujourd'hui sur les « beaux » objectifs définis par le nouveau président du CD(2021) : « **Humanité, Prise en charge, Efficacité** », pour le projet de schéma de l'autonomie 2023/2027. « Mais en séance plénière, les décisions sont déjà prises, les enveloppes déjà budgétisées. Nous ne sommes, en fait que des pions qui, même en vote d'opposition ne pourront influencer sur la politique comptable du Conseil Départemental. Pour les usagers, il y a pourtant des solutions. Malheureusement, le site du CG 56 n'est toujours pas à jour pour les aides aux personnes dépendantes et aidantes (site qui aurait un coût d'investissement financier sur un très long terme très important (dixit le CG) !), alors que beaucoup sont possibles. Pour tout renseignement ou demande, le plus efficace est d'appeler la MDPA 02 97 62 74 74

*Odile MARCHAL- Anita MOMBABUT représentantes FGR-FP au CDCA*

### Retraites : un hold-up programmé.

Excédentaires en 2022 (+ 800 millions €) tout comme en 2023 (+ 3,5 milliards €), les régimes de retraites sont d'autant moins en situation de périls dans les années à venir que les réserves de ces derniers sont conséquentes, à la hauteur de 191 milliards d'euros. Certes des déficits sont prévus dans les années à venir, mais il faut aussi mesurer leurs ampleurs, 12 milliards d'euros sur les 340 que représentent les retraites soit moins de 3,6 %.

Les déficits ne proviennent pas d'un excès de dépenses lié à l'augmentation des pensionnés mais d'un déficit programmé des recettes.

Aujourd'hui, dans le budget 2023, les entreprises bénéficient de plus de 70 milliards d'exonérations de cotisations patronales dont 58 ne sont pas compensées par l'Etat.

Les motivations du gouvernement varient suivant les interlocuteurs.

Parfois, c'est pour sauver les retraites, parfois le modèle social, financer les services publics, la santé, l'éducation.

Quels liens alors avec le travail ? Aucun, hors celui de transférer sur les salaires et les pensions les exonérations d'impôts des entreprises et des actionnaires. Macron le dit lui-même, il ne veut pas de la redistribution par l'impôt. Elle se fera sur les salaires.

Si le débat se focalise aujourd'hui sur les conditions de départ à la retraite, celui des conditions de vie à la retraite, même s'il n'est pas abordé, existe tout autant.

Le COR, dans ses projections anticipe une baisse de plus de 20 % du niveau des pensions dans les années à venir, ramenant la situation économique des retraités à celle antérieure aux années 1970.

C'est pour cela que les retraités, contrairement à la légende que le pouvoir entend établir, ne soutiennent pas la réforme des retraites. Ils se mobilisent, avec le groupe des 9, depuis des années pour le pouvoir d'achat des retraités. Ils sont en toute cohérence en plein dans le combat aux côtés des actifs dans les mobilisations qui viennent.

**Jacques Brillet**



On va au travail !  
Mais on sait plus où c'est...